

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



Date d'impression : 10.09.2015

Version: 2 (CHF)

Révision: 10.09.2015

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Bauplatte imprägniert**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Plaque de plâtre

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Knauf Gips KG
Postfach 10
97343 Iphofen
Germany
Tel +49 (0)9323/31-0
Fax +49 (0)9323/31-277

Distributeur pour le marché Suisse:

Knauf AG
Kägenstrasse 17
4153 Reinach BL
Schweiz
Tel +41 (58) 775 88 00
Fax +41 (58) 775 88 01
E-mail: Info@knauf.ch

Service chargé des renseignements:

Service de renseignements techniques
Tel +49 (0)9001/31-1000 (voir point 16)
E-mail Knauf-Direkt@Knauf.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d'urgence 145 du Centre Suisse d'Information Toxicologique, Freiestrasse 16, CH-8032 Zurich

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 néant

Pictogrammes de danger néant

Mention d'avertissement néant

Mentions de danger néant

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2015

Version: 2 (CHF)

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: Bauplatte imprägniert

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description:

Placoplâtre en gypse, enveloppé de carton. Noyau de gypse additionné de faibles additifs d'amidon, d'agents tensioactifs et d'agent d'hydrophobisation.

Composants dangereux: néant

Autres substances contenues:

CAS: 7778-18-9 Sulfate de calcium

EINECS: 231-900-3

Reg.nr.: 01-2119444918-26-XXXX

Remarque: Substances d'une valeur limite pour l'exposition au poste de travail, voir point 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Rincer à l'eau et au savon.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche et boire ensuite abondamment.

Recourir à un traitement médical.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Néant.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications Le produit n'est pas inflammable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter la formation de poussière.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2015

Version: 2 (CHF)

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: Bauplatte imprägniert

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres sections

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation de poussière.

Ne pas inhaler la poussière.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage: Stocker à sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

CAS: 7778-18-9 calcium (sulphate de) (50-100%)

VME (Suisse) Valeur à long terme: 3 a mg/m³

SSc;

Remarque A = fraction alvéolaire, E = fraction inhalable

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire:

En cas de développement de poussière, porter le masque respiratoire à filtre FFP1.

Protection des mains: Pas nécessaire.

Protection des yeux: En cas de formation de poussière, porter des lunettes à protection latérale.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2015

Version: 2 (CHF)

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: Bauplatte imprägniert**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:****Forme:**

Panneau

Couleur:

Noyau de gypse: blanc, blanc-beige, blanc et gris

Carton: vert, vert-gris

Odeur:

Inodore

Seuil olfactif:

Non déterminé.

valeur du pH:

Non pertinent à l'état de livraison, suspension 6-9

Changement d'état**Point de fusion:**

Non applicable.

Point d'ébullition:

Non applicable.

Point d'éclair

Non applicable.

Inflammabilité (solide, gazeux):

Non applicable.

Température d'inflammation:**Température de décomposition:**

Non déterminé.

Auto-inflammation:

Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Danger d'explosion:

Le produit n'est pas explosif.

Pression de vapeur:

Non applicable.

Densité à 20 °C:0,7-0,9 g/cm³**Densité relative**

Non déterminé.

Densité de vapeur.

Non applicable.

Vitesse d'évaporation

Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec**l'eau:**env. 2 g/l (sulfate de calcium x 2 H₂O) à 20 °C**Coefficient de partage (n-octanol/eau):** Non applicable.**Viscosité:****Dynamique:**

Non applicable.

Cinématique:

Non applicable.

9.2 Autres informations

Décomposition thermique du plâtre :

en CaSO₄ et H₂O env. 140 °Cen CaO et SO₃ env. 1000 °C**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

Eviter l'effet de l'humidité.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2015

Version: 2 (CHF)

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: Bauplatte imprägniert

10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 Produits de décomposition dangereux:

Pas de produits de décomposition dangereux connus

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques Non toxique.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

Autres indications écologiques:

Indications générales:

-

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Catalogue européen des déchets

17 08 02 matériaux de construction à base de gypse autres que ceux visés à la rubrique 17 08 01

17 09 04 déchets de construction et de démolition en mélange autres que ceux visés aux rubriques 17 09 01, 17 09 02 et 17 09 03

Emballages non nettoyés:

Recommandation:

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA

néant

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR, IMDG, IATA

néant

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.09.2015

Version: 2 (CHF)

Révision: 10.09.2015

Nom du produit: Bauplatte imprägniert

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Dangers pour l'environnement:

Marine Pollutant: Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

"Règlement type" de l'ONU: -

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (VwVwS Allemagne 27.07.2005, Anhang 4): peu polluant.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Classe de matériaux: Pour plus d'informations, cf. fiche de données techniques.

Service établissant la fiche technique:

Knauf Gips KG, Abteilung Nachhaltigkeit und REACH, 97343 Iphofen

Contact:

Service de renseignements techniques (voir point 1)

Un appel à Knauf Direkt coûte 0,39 €/minute. Les appelants dont le numéro de téléphone n'est pas enregistré dans la base de données de Knauf Gips AG, par ex. les maîtres d'ouvrage privés ou les non-clients, paient 1,69 €/minute depuis le réseau fixe allemand. Le prix des appels provenant d'un réseau portable dépendent du fournisseur et de ses tarifs.

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)